

En un clin d'œil

Source : LDGIZC-UQAR



Programme du ministère des Transports face aux aléas côtiers

Mandat d'audience publique
du 19 mai au 11 septembre 2026

Le ministère des Transports et de la Mobilité durable propose un programme décennal pour protéger ses infrastructures routières contre l'érosion et la submersion côtières au Bas-Saint-Laurent, en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine. Au cours des dix années que durerait le programme, le Ministère prévoit intervenir sur 97 des 228 sites vulnérables qui y sont inclus.

Participation citoyenne

Les citoyennes et citoyens se sont prononcés sur plusieurs enjeux, dont :

- ▶ l'information et la consultation du public;
- ▶ les solutions de protection côtière;
- ▶ les mesures d'atténuation et de compensation;
- ▶ l'approche méthodologique de l'initiateur;
- ▶ la gouvernance de l'adaptation aux aléas côtiers.

Membres de la commission

Antoine Morissette
Président

Stéphanie Dufresne
Commissaire

Linda St-Michel
Commissaire

En chiffres

15
avis

18
constats

14
opinions exprimées
verbalement
ou par écrit

5
séances tenues
pour mieux
comprendre
le projet et
exprimer
son opinion

Les rapports du BAPE sont transmis à la ministre responsable de l'Environnement. Ils visent à éclairer la prise de décision du Conseil des ministres, à qui il revient d'autoriser ou non les projets.

Lire le rapport n° 398

En résumé

La commission d'enquête estime que le programme décennal marque une amélioration notable de l'approche du ministère des Transports et de la Mobilité durable en ce qui concerne ses travaux de protection côtière. Cette démarche privilégie l'anticipation des risques plutôt que la réaction en situation d'urgence.

Toutefois, l'initiateur devrait revoir son approche de consultation publique pour chacun des projets de protection de ses infrastructures afin de favoriser une participation plus large tout en accordant une attention particulière au fait qu'une part importante de la population présente des défis en matière de littératie. L'initiateur devrait également instaurer des mécanismes transparents d'information, de suivi et de rétroaction auprès des communautés concernées.

D'autre part, le ministère responsable de l'Environnement devrait exiger de l'initiateur qu'il évalue les effets cumulatifs des projets de son programme décennal afin de contribuer à une meilleure adaptation des territoires côtiers face aux changements climatiques.

Enfin, l'initiateur devrait profiter de la mise en œuvre de son programme décennal pour élaborer un véritable programme d'adaptation de ses infrastructures aux aléas côtiers pour tout l'Est du Québec. Cette démarche devrait permettre d'arrimer les interventions sur le réseau routier avec celles visant les communautés, l'aménagement du territoire et les écosystèmes côtiers.

Bureau
d'audiences publiques
sur l'environnement

Québec

